

Convocation du : L'an deux mille seize, le vendredi 29 avril à 20h30, le Conseil Municipal, légalement  
25 avril 2016 convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de  
Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Date d'affichage :  
25 avril 2016 La séance a été publique.

Nombre de membres Étaient présents : Mireille ÉLOY, Fabrice GEFFROY, Evelyne HEULIN, Jean-Claude  
en exercice : 19 GOHARD, Monique PETIT, Josette JOYEUX, Jean-Bernard BESSARD, Valérie THEVEUX,  
Aurore LAGARDE, Aurore MILWARD, Corine LE ROUX, Carine BARRIERE, Giovanni GIOIA,

Nombre de présents : 15 Virgil DOUINE, Jean-Marc GEUFFROY

Nombre de votants : 18 Étaient absents : Frédéric THIEL ayant donné pouvoir à Mireille ELOY, Laurie KOZLOWSKI  
ayant donné pouvoir à Aurore MILWARD, Jimmy PASQUIER ayant donné pouvoir à Corine  
LE ROUX, Olivier RICHY

Virgil DOUINE est élu secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h40.

### **1. Approbation du compte-rendu du 18 mars 2016**

Aucune modification n'est apportée.

***Décision : Le compte-rendu est adopté à l'unanimité***

### **2. Délibération pour acceptation de la note d'honoraires de la maîtrise d'œuvre, la société Albatre Architecture, concernant l'aménagement du Centre Technique municipal**

Lors du conseil municipal du 22 janvier dernier, les élus ont voté, à l'unanimité, la délibération pour l'obtention de subventions pour l'aménagement du Centre Technique Municipal à Prouais.

Celle-ci incluait également les frais de la maîtrise d'œuvre du projet, attribuée à Monsieur Luc Bréant, architecte DPLG, gérant de la Sté Albatre Architecture, à hauteur de 10%.

Pour autant, il est nécessaire, de prendre une délibération spécifique au paiement de sa note d'honoraires.

L'estimatif retenu lors de la délibération du 22 janvier était de 77 346€, aussi les honoraires du maître d'œuvre seront de 7 734,60€ HT allant de l'esquisse – études préliminaires au dossier des ouvrages exécutés.

A ce jour, dans l'incertitude de l'obtention des subventions pour réaliser effectivement le projet, nous devons à Monsieur Bréant la somme de 2 320,38€ HT.

A la date du conseil municipal, il a été reçu en mairie les notifications des subventions de :

- l'état avec la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 20%
- le conseil départemental avec le Fonds d'Aide aux Communes (FDAIC) à hauteur de 30%

Pas de nouvelle du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour le financement d'une partie des travaux.

Pour les fonds parlementaires, la demande aurait dû être faite dès l'origine du projet.

***Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, valide la note d'honoraires de la société Albatre Architecture à hauteur de 2 320,38€ HT.***

### **3. Délibération pour acceptation de l'adhésion des communes de Boinvilliers, Dammartin en Serve, Longnes, Mondreville, Villette au Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets de l'Ouest Yvelines**

Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Plateau (SICTOMP) sera dissout au 31 décembre 2016, la communauté de communes du Pays Houdanais reprendra la compétence « déchets » à cette date en lieu et place du SICTOMP dans les communes faisant partie de cette communauté de communes.

Il y a donc lieu d'approuver l'adhésion de ces communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, au Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets (SIEED) dont dépendent les communes de la communauté de communes du Pays Houdanais.

***Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion des communes de Boinvilliers, Dammartin en Serve, Longnes, Mondreville, Villette au Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets de l'Ouest Yvelines***

### **4. Délibération pour déléguer les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à l'Association Sportive et Culturelle de Mézières en Drouais**

Actuellement, le prestataire de la mairie pour les Temps d'Activités Périscolaires est l'IFAC.

Suite à de nombreuses remarques négatives de la part des parents d'élèves et des désinscriptions de certains enfants en cours d'année, il a été décidé :

- soit de reprendre à la charge de la mairie la gestion de ceux-ci
- soit de venir à trouver un nouveau prestataire.

Madame Maladain, administrée de Boutigny-Prouais mais aussi déléguée de la Direction Départementale de l'Education Nationale auprès de plusieurs écoles du secteur dont celle de Boutigny a fait savoir à Madame le Maire qu'elle avait eu connaissance et de bons retours d'une association qui pourrait venir à proposer de telles activités puisque celle-ci gère déjà les TAP de communes environnantes.

Rendez-vous a été pris avec Madame le Maire, le directeur de l'ASC Mézières en Drouais, Mesdames Malandain, Petit et Ventura.

Compte tenu de la qualité de la présentation et de la proposition faites, il a été demandé au directeur de faire une offre financière qu'il nous a transmise le jour même de l'entrevue :

- Pour 4 animateurs sur l'école de Boutigny et 2 interventions de 1,5h/semaine scolaire : 15 206€.
- Pour 3 animateurs sur l'école de Prouais et 2 interventions de 1,5h/semaine scolaire : 12 107€.

Soit un total annuel de 27 313€ pour la période allant de septembre 2016 à juin 2017.

A noter que la prestation de la CAF serait perçue par l'ASC Mézières et est donc déjà déduite du montant indiqué et que ce montant tient compte des congés payés de leur personnel.

**Pour rappel :**

Pour l'année scolaire 2015/2016 complète, l'IFAC avait prévu un coût de 41 032€ avec une participation de la Caisse d'Allocations Familiales de 6 475€.

**Tarifs des TAP facturés aux familles pour l'année scolaire 2015/2016 :**

- Pour le premier enfant : 80€/an
- Pour le deuxième enfant : 70€/an
- A partir du troisième enfant : 60€/an

Cette année, la commune a pris à sa charge aux environs de 13 557€.

Pour l'an prochain, compte tenu du fonds d'amorçage maintenu, de la proposition de l'ASC Mézières et de la proposition tarifaire faite aux parents, la participation de la commune s'élèverait à environ 5 500€.

**Décision : Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal :**

- **à la majorité, 1 CONTRE (A. LAGARDE), fixe les tarifs des Temps d'Activités Périscolaires comme suit :**
  - Pour le premier enfant : 85€/an
  - Pour le deuxième enfant : 75€/an
  - A partir du troisième enfant : 65€/an
- **A l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'Association Culturelle et Sportive de Mézières en Drouais et tout document relatif à ce dossier**

**5. Délibération pour adoption du nouveau règlement du SIEPRO**

Etant donné le nouveau règlement du Fonds Départemental d'Aides aux Communes en date du 15 décembre 2015, supprimant l'enveloppe spécifique « enfouissement de réseaux » et l'intégrant aux « enveloppes cantonales » et que seuls les dossiers ayant fait l'objet d'engagement auprès des communes seront pris en charge,

le Syndicat Intercommunal d'Electricité de Prouais ROsay en charge du réseau électrique de la commune, a été obligé de modifier son règlement afin de s'adapter au nouveau règlement départemental :

**Amendement n° 1 – Applicable au 23/02/2016**

Nature et objet des travaux	Maîtrise d'ouvrage	Financement
<p><b>Dissimulation des réseaux électriques : <u>Applicable au 23/02/2016</u></b></p> <p>1- Projet bénéficiant d'une disposition Financière suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <del>Convention départementale pour l'intégration des réseaux</del></li> <li>- <b><u>Enveloppe cantonale</u></b></li> <li>- <del>Face C</del></li> <li>- Fonds Régionaux (cœur du village)</li> <li>- Autres</li> </ul>	<p><b>SIEPRO</b></p>	<p>1- Le projet doit faire l'objet d'un avis préalable et favorable du Syndicat</p> <p>Participation de la commune à hauteur de 20 % du montant HT du décompte final des travaux jusqu'à 100 000 € H.T.</p> <p><b><u>La commune reversera au SIEPRO (au besoin par compensation) le montant des sommes perçues au titre des aides départementales.</u></b></p> <p>Au-delà de 100 000 € H.T., participation de la Commune à hauteur de 50%.</p>



La perception nous demande de délibérer sur le montant demandé aux familles pour cette prestation. (Déjeuner Yvelines Restauration ainsi que l'encadrement des enfants par 2 personnes).

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Valide le tarif de la prestation du déjeuner du mercredi midi pour les élèves de Boutigny-Prouais fréquentant le centre de loisirs l'après-midi à 67€ par enfant et par trimestre**

## **7. Délibération pour désignation des membres du conseil d'administration de l'Association Foncière de Prouais**

La chambre d'agriculture d'Eure et Loir sous couvert de la préfecture demande à l'Association Foncière de Prouais son devenir, 2 propositions lui sont faites :

- Soit la dissolution
- Soit la modification en Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier

Pour ce faire, la constitution du bureau s'en trouve modifiée et le conseil municipal désigne, à la **MAJORITE, 2 ABSTENTIONS** (Aurore MILWARD, Virgil DOUINE) une partie de ses représentants :

- Maryse ROUSSEAU demeurant 5 bis, rue de la Madeleine à SAINT LAURENT LA GATINE
- Marc BALLESTEROS demeurant 20 rue de la Fée à PROUAIS
- Pascal LETELLIER demeurant 44 rue de la Fée à PROUAIS
- Mireille ELOY, maire de la commune de BOUTIGNY-PROUAIS

A ces 4 personnes, il convient de rajouter afin de constituer le bureau :

- le Président actuel de l'Association Foncière de Prouais, Daniel BRUNET,
- des propriétaires désignés par la chambre d'agriculture
- un conseiller général

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Désigne les membres de l'Association Foncière de Prouais ainsi proposés**

## **8. Délibération pour validation de l'achat du camion benne à destination des services techniques**

La parole est laissée à Fabrice GEFROY.

Il explique que la commission des travaux s'est réunie et a analysé les différentes offres proposées par Nissan, Peugeot et Renault.

Compte tenu des besoins spécifiques des services techniques, le choix s'est orienté sur le camion benne MAXITY 150.35/6, année millésime 2016 de marque RENAULT TRUCKS proposé par le Poids Lourd Drouais pour un montant de 27 578.33 € HT,

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Valide la proposition de la commission travaux**
- **Autorise madame le Maire à signer tout document concernant cette affaire**

## **9. Informations et questions diverses**

Mireille ELOY :

- demande à Aurore LAGARDE le choix retenu par la commission cadre de vie concernant la plaque nominative du bâtiment « La Grange ».

Aurore LAGARDE lui répond que 3 propositions ont été faites par Sophie DU BUISSON. C'est le modèle simple sans papillon en époxy qui a été choisi.

- Informe les élus que 2 nouvelles distributions de sacs déchets verts auront lieu les 21 et 28 mai de 9h30 à 12h00.
- Montre au conseil municipal le CD offert par Monsieur et Madame Cottet enregistré dans l'église de Prouais.

Aurore MILWARD interroge Mireille ELOY sur le transport scolaire vers le lycée de La Queue lez Yvelines pour la prochaine rentrée scolaire.

Celle-ci lui répond que le STIF (Service de Transports en Ile de France), ne participe plus financièrement à l'indemnisation par élève eurélien. Elle précise qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence transports est transférée au conseil régional en lieu et place du département. Elle lui propose de prendre rendez-vous avec le service compétent du département et de l'accompagner.

Pour les transports scolaires, la compétence est transférée dès septembre 2016 à l'occasion de la rentrée des élèves.

Virgil DOUINE :

- Fait savoir que des administrés lui ont fait part du mauvais état des bas cotés à proximité du stade.
- Demande à Mireille ELOY le devenir de la sécurisation du carrefour rue de la fée suite à un nouvel accident de la route.

Mireille ELOY lui répond qu'un rendez-vous a été pris dans un premier temps avec l'adjudant-chef CIRON de la brigade de Gendarmerie de Nogent le Roi et ensuite avec Monsieur LUCIEN, responsable de la voirie départementale du secteur.

Ceux-ci lui ont conseillé :

- de faire repeindre 2 bandes jaunes
- d'envoyer des courriers en recommandé aux riverains qui laissent pousser la végétation sur leur clôture.
- Des arrêtés d'interdiction de stationnement seraient à mettre en place rues des blatiers et baligande.
- Une zone 30 rue baligande pourrait être créée
- Mais surtout la mise en place de 4 feux tricolores à l'intersection des rues de la fée, baligande et des blatiers.

D'autre part, Mireille ELOY souhaite rencontrer Joël BILLARD à ce sujet puisque la mise en place de 4 feux tricolores aurait un coût assez conséquent et qu'il pourrait être envisageable que le conseil départemental finance une partie des travaux même si l'entretien d'une route départementale « entre panneaux » est du ressort de la commune.

Elle informe aussi les conseillers municipaux que le nouveau sous-préfet viendra en mairie le 8 juin et qu'à cette occasion, elle lui fera, entre autre, part de ce point.

Aurore LAGARDE fait savoir que Madame Dutertre domiciliée au 36 rue des blatiers a toujours un monticule de terre devant chez elle suite à des travaux de voirie.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est fermé à 23h00.